

SHIMANO SURFCASTING CUP

REGLEMENT 2023

Préambule : Cette compétition est organisée en « catch and release », le pêcheur doit respecter le poisson et l'environnement dans lequel cette compétition est organisée.

Il est formellement interdit :

- D'allumer un feu sur la plage
- De conserver les poissons pris pendant la compétition
- De laisser son poste de pêche avec des déchets ou du matériel de pêche usagé
- De consommer de l'alcool pendant la compétition

Une inspection de la plage sera réalisée par l'organisateur pendant et à la fin de la compétition. S'il y a un non-respect de ces points l'équipe sera disqualifiée et ne pourra pas revenir concourir dans une prochaine édition.

1 Le tirage au sort des places sera fait le jour du concours à 18H le 08 juillet parking de la pointe espagnole à la Tremblade. En fonction du nombre d'équipes, un nombre de secteurs de pêche sera établis. Cette compétition est ouverte à tous pêcheurs désirant y participer et respectant ce règlement.

2 Les pêcheurs doivent respecter les poissons et les manipuler avec attention. Un sceau rempli d'eau fraîche est obligatoire. Les poissons capturés doivent être stockés dans un bac rempli d'eau de mer fraîche jusqu'à vérification par le commissaire. Avant de relancer sa ligne le pêcheur doit mettre le poisson dans le sceau, dans le cas contraire le poisson ne sera pas comptabilisé (exemple : le poisson est sur le sol quand le pêcheur va relancer sa ligne (si le poisson saute du sceau alors que le pêcheur est parti lancer celui-ci sera comptabiliser quand même)).

5 L'utilisation d'additifs pour les appâts (comme colorants ou odorants) n'est pas permise.

5.1 Le nombre de cannes de réserve est libre. Les cannes de réserve doivent être positionnées à l'arrière de l'espace de pêche du compétiteur avec les pointes dans la direction opposée à la mer. Elles peuvent être préparées avec la ligne principale jusqu'à l'émerillon d'attache du bas de ligne.

5.2 Le choix des moulinets est libre mais ils ne doivent pas être motorisés.

5.3 La ligne principale peut être monofilament ou tresse.

5.4 Seulement des hameçons simples (tout genre) sont permis.

5.5 Les bas de lignes peuvent être munis de trois hameçons simples au maximum.

6 Les portes cannes ne doivent pas être positionnés dans l'eau. Ils doivent être installés au milieu de la zone de pêche du compétiteur.

7 Pour lancer ou ramener un poisson, le compétiteur peut entrer dans l'eau jusqu'à hauteur des genoux.

8 Pour ramener un gros poisson le compétiteur peut entrer dans le poste voisin. Le pêcheur voisin ne doit pas déranger le pêcheur dans son action.

9 Pour ramener un poisson, le compétiteur peut entrer dans l'eau jusqu'à hauteur des genoux pour prendre le poisson avec la main, sous condition que l'hameçon se trouve toujours dans la bouche du poisson et que la ligne ne soit pas cassée. L'utilisation de gaffe n'est pas permise pour toutes les compétitions « Bord de Mer ».

10 Le lancer est permis à partir de toutes les places du poste du pêcheur cependant est défendu si un commissaire ou un autre pêcheur se trouve devant le pêcheur.

11 Le choix des poids est libre. Lors de conditions météorologiques extrêmes il faut utiliser des poids plus lourds voir des poids à grappins pour ne pas déranger les compétiteurs voisins

12 En cas de désaccord sur une longueur ou sur une espèce, la décision finale sera prise par les organisateurs présent sur place.

13 Si un poisson est pris par un hameçon dans la bouche et un autre hameçon d'un autre compétiteur dans le corps, le poissons comptera pour le pêcheur dont l'hameçon se trouve dans la bouche.

Si un poisson est pris par deux hameçons dans la bouche par deux compétiteurs différents, il ne comptera pas pour le classement.

14 Pendant la compétition le compétiteur peut ramener sa ligne rapidement ou lentement, mais l'action consistant à tenter d'accrocher le poisson par des mouvements saccadés ou de sauts de ligne est strictement défendu et entraîne la disqualification.

15 A la fin de l'épreuve, le compétiteur doit récupérer sa ligne rapidement à moins qu'il soit en train de ramener un poisson pris juste avant l'arrêt de l'épreuve.

16 En cas de rupture de la ligne quand le poisson est déjà sur la plage (au sec), il compte pour le classement. Si la ligne casse quand le poisson est encore dans l'eau, il ne comptera pas pour le classement.

17 En cas de rupture de la canne, du moulinet ou en impossibilité d'une récupération régulière du fil, il est possible de récupérer la ligne avec la main (ligne NON cassée). Le poisson comptera pour le classement.

18 En cas de contestation, celle-ci doit être immédiatement marqué sur la fiche du compétiteur et signé par le commissaire et le compétiteur. Cette fiche commissaire doit être remise à l'organisateur du concours.

19 L'utilisation d'équipements non autorisés mènera à la disqualification.

20 En cas d'intempéries graves ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur peut arrêter la compétition.

21 Le système d'attribution des points sera au poids total de poissons. C'est-à-dire que tous les poissons sont comptabilisés, 1gramme est égal à 1 point. Un classement par secteur sera établi.

22_Cas de disqualification :

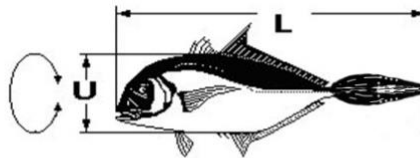
- L'utilisation d'additifs pour les appâts (colorants ou odorants).
- L'utilisation d'équipements non autorisés
- Tenter d'accrocher le poisson par des mouvements saccadés ou de sauts de ligne
- Faire mesurer par le commissaire un poisson capturé par un autre pêcheur
- Litige et/ou bagarre violente entre 2 pêcheurs entraîne la disqualification des deux

23 MESURE DES POISSONS

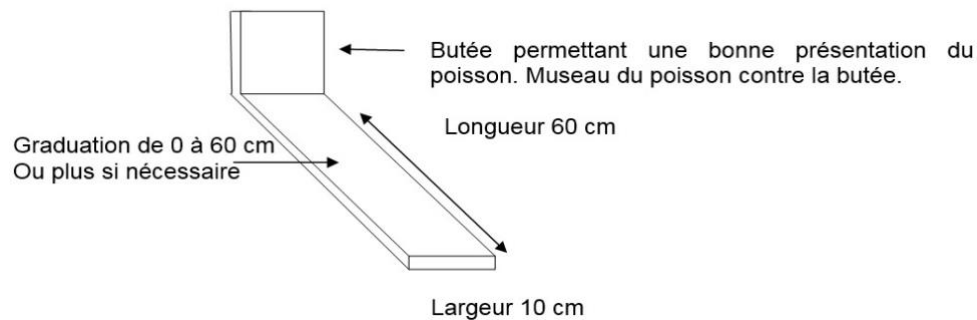
TOUTES LES ESPÈCES DE POISSONS SONT COMPTABILISÉES !

Position de prise de mesure

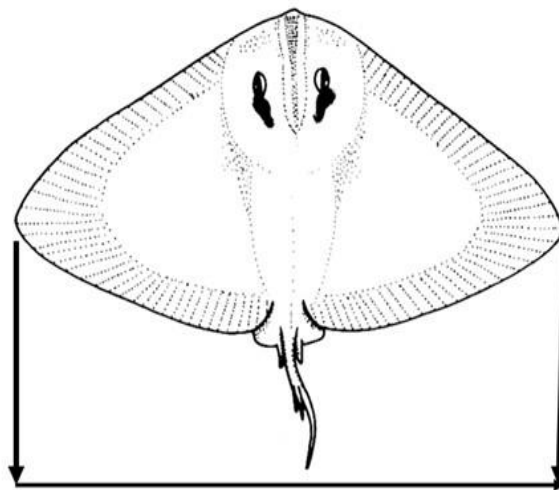
La mesure des poissons doit être prise avec la queue fermée



Le schéma qui définit les dimensions de la pige (latte de mesure) à utiliser par les organisateurs pour vérifier la taille des poissons.



LA MESURE DES RAIES S'EFFECTUE DANS LA LARGEUR !



24 TAILLE DE CAPTURE :

24.1 Toutes les prises sont comptabilisées et remises à l'eau vivante, les poissons de tailles légales peuvent être conservés par le pêcheur en respectant les lois et la préservation de la ressource. Le barème fédéral FFPS est appliqué relation taille/poids Atlantique.

24.2 Tous les poissons de moins de 15 cm compteront pour 1 point

24.3 À partir de 15 cm, la taille du poisson sera arrondie au centimètre supérieur :

- Le poisson mesure 19,2cm : il sera noté à 20cm sur la feuille commissaire.
- Le poisson mesure 14,7 cm : c'est un poisson de moins de 15 cm donc 1 point.

25 CONTROLE DES PRISES

25.1 La prise des mesures est assurée par le binôme voisin qui ont le numéro supérieur au vôtre.

Exemple : je pêche à la place numéro 5, ce sont les pêcheurs qui sont au numéro 6 qui mesurent et notent sur ma feuille les poissons que j'ai capturés. Une fois les poissons inscrits sur la feuille, ils sont remis à l'eau par celui qui a contrôlé les poissons.

25.2 Le pêcheur doit s'assurer que ses poissons sont bien notés sur sa feuille !

25.3 Les poissons doivent être obligatoirement mesurés avec la règle fournie par l'organisation !

25.4 A la fin de l'épreuve, les pêcheurs et leurs contrôleurs signent la feuille.

Une fois la feuille signée, il n'y aura pas de réclamations possibles !

ATTENTION les poissons doivent être présentés vivants à votre commissaire !

25.5 Les feuilles doivent être conservées en bon état tout au long de l'épreuve, ne pas hésiter à prendre une photo.

25.6 En cas de litige sur une espèce ou une taille, prendre le poisson en photo sur la règle fournie par l'organisation et seul le responsable de la compétition tranchera.

25.7 Si remarques ou désaccords entre le pêcheur et son contrôleur, le noter au dos de la feuille et apposer vos signatures.

25.8 Si absence lors de la cérémonie des récompenses le lot est reversé au club organisateur.

26 Lors de cette compétition, il y aura une couverture médiatique en vous engageant dans cette compétition, vous autorisez la diffusion d'image ou vidéo vous concernant.